Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260226-2026D15-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 février 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	18 février 2026
Présents à la séance :	17	Date d'affichage :	19 février 2026
Nombre de procurations :	01		
Nombre de votants :	18		

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de **Mme Annie BRAS-DENIS, Maire.**

Présents : MM **BRAS-DENIS** Annie, **LE GUEUZIEC** Jean-Yves, **LE QUÉRÉ** Martine, **BLANZIN** Jérémy, **COATANLEM** Pascale, **LE GUERN** Frédéric, **LAFONTAINE** Marcel, **EVEN** Jean-Michel, **SALLOU-LE GUEN** Nadine, **ROUDAUT** Benoît, **LE CORRE** Nathalie, **GUEGAN** Stéphane, **LE GALL** Florence, **PERRON** Sandra, **LE BALCH** Pierrick, **HILIQUIN** Hervé, **CORSON** Jeannine

Absents : **GAHINET** Marie, **LE BASTARD** Claudine

Procurations : **GAHINET** Marie à **SALLOU-LE GUEN** Nadine

Secrétaire de séance : **PERRON** Sandra

N° 2026-15

Demande de statut « Commune touristique »

Madame le maire expose à l'assemblée que dans le prolongement du label « Station Verte d'Eco-Tourisme », la commune de Plouaret aurait intérêt à demander au préfet d'être reconnue comme « Commune Touristique » de 1er niveau au titre des articles L133-11 et L133-12 du code de tourisme.

Ce statut lui permettrait d'avoir un complètement de Dotation Globale de Fonctionnement. Elle lui permettrait également d'avoir une meilleure visibilité à l'échelon territorial de Lannion Trégor Communauté, du Département des Cotes d'Armor et de la Région Bretagne.

Pour prétendre à ce statut de commune touristique, la commune doit remplir trois obligations :

- Disposer d'un Office de Tourisme : c'est le cas, via les Bureaux de l'Office de Tourisme Communautaire ouvert de la mi-juin à la mi-septembre dans les locaux de la Maison France Service rue Louis Prigent
- Organiser des animations touristiques : c'est le cas via des programmations communales telles que « Les Echappées de Luzel » « les Musicales du Dimanche » et la participation active de la commune aux animations du Circuit des Chapelles d'une part, du Léguer en Fêtes d'autre part. Il est également à souligner que des visites guidées de l'OTC sont organisées pour l'église et le bourg.
- Disposer d'une offre d'hébergements diversifiée : c'est également le cas grâce à l'existence de l'aire de camping-car, d'un nombre significatif de gites ruraux, de l'existence de chambres d'hôtes et d'un hôtel non classé.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE le classement de la commune de Plouaret en tant que « Commune Touristique ».

Le Maire,
Annie BRAS-DENIS

Le Secrétaire de séance,
Sandra PERRON